

PRESCRIPTIONS, INJONCTIONS, REPRENDRE LA MAIN SUR NOS MÉTIERS AVEC LE SNES-FSU

À bien des égards, l'entrée dans le métier des lauréats des concours de ces dernières années s'est faite dans des conditions déplorables. Au-delà de l'année de stage, les néo-titulaires ne bénéficient plus d'aucune formation spécifique, ni d'un allègement de service qui permettrait d'avoir un temps indispensable pour la réflexion pédagogique. **Le SNES-FSU continue de porter l'exigence d'une entrée progressive dans le métier, fondée sur une véritable formation, et une décharge de service correspondant aux 2/3 de l'obligation de service durant l'année de stage, un service à mi-temps l'année suivante, puis une décharge d'un tiers de service lors de la troisième année.**

Par ailleurs, les réformes récentes et en cours dénaturent considérablement le métier : dévoiement du sens des disciplines et multiplication des prescriptions (réforme du collège), évaluation incessante, ouvrant la porte à une définition locale des critères et à un pilotage par l'évaluation remettant en cause la liberté pédagogique (réforme Blanquer du lycée), gestion comptable des effectifs, au détriment de toute considération pédagogique... Les programmes, souvent lourds, parfois irréalistes, participent aussi à ce sentiment de

dépossession du métier. Le discours de l'Institution, à tous les niveaux, est parfois culpabilisant. **En définitive, les personnels se sont vu confisquer les termes du débat sur les méthodes pédagogiques et la réalité du métier.**

Les questions sont alors multiples : comment ne pas se perdre face à l'empilement de prescriptions ? Comment faire face lorsque l'on est sur plusieurs établissements ? Comment faire de nos enseignements les éléments constitutifs de la réussite de tous les élèves et de la démocratisation scolaire ?

Pour le SNES-FSU, l'Administration n'est pas détentrice de l'expertise pédagogique, ce sont au contraire les personnels qui sont les concepteurs de leurs métiers. Le SNES-FSU est aussi un outil pour mener les discussions indispensables sur la réalité du métier. Il propose des stages académiques et nationaux sur les questions pédagogiques, ouverts à tous les personnels. Des journées de réflexion disciplinaire sont aussi organisées au niveau national à destination des syndiqués. En travaillant ainsi collectivement les questions de programmes, de contenus et de pratiques, le SNES-FSU peut porter de manière plus efficace la parole de la Profession auprès du Ministère.

FACE AUX INJONCTIONS, JE ME SYNDIQUE, JE ME FORME ! Participez au stage pour les néo-titulaires le MARDI 18 DÉCEMBRE 2018 à ARCUEIL

Le MARDI 18 DÉCEMBRE 2018, la section académique du SNES-FSU organise un stage pour les professeurs T1 et T2. Ce stage permettra de présenter le déroulement de la carrière ainsi que les droits des personnels, il sera aussi consacré à un temps d'analyse et d'échanges autour des réalités de nos métiers (liberté pédagogique, actions face aux injonctions hiérarchiques...). Inscrivez-vous sur notre site et déposez votre autorisation d'absence auprès du secrétariat de votre établissement au plus tard le vendredi 16 novembre.



COMMENT SE FORMER ?



En l'absence de dispositif spécifique de formation pour les néo-titulaires, il importe de se saisir de la possibilité de s'inscrire aux actions de formation du PAF (Plan Académique de Formation), qui s'adressent à l'ensemble des personnels.

Le SNES-FSU a dénoncé le dévoiement des moyens consacrés à la formation dans le cadre de la mise en place de la réforme du collège à travers les formations-formatage et a défendu le droit à des contenus ambitieux et à une formation choisie. Utilisez-le !

Le PAF 2018 est consultable sur le site du Rectorat :

<https://bv.ac-versailles.fr/ipaf/>

**Inscriptions aux formations du PAF 2018-2019
du 1^{er} juin au 28 septembre**

Pour vous inscrire :

Munissez-vous de votre NUMEN (celui-ci est confidentiel !). Vous pouvez formuler jusqu'à 4 vœux. En cas d'avis défavorable du chef d'établissement : interrogez-le pour connaître ses critères.

LES REVENDICATIONS DU SNES-FSU POUR L'ENTRÉE DANS LE MÉTIER

- **L'entrée dans le métier doit être progressive** : 1/3 de service devant élèves l'année de stage, un demi-service la première année de titularisation et 2/3 temps la seconde permettraient la mise en place de compléments de formation adaptés, construits et choisis par les enseignants.
- **La formation continue** doit être développée et améliorée ; elle doit se faire sur le temps de service et répondre à la fois aux besoins institutionnels et aux attentes des personnels.
- **Les conditions d'affectation et de service doivent être améliorées** par la construction d'un mouvement de mutation national rénové et par l'implantation d'un nombre suffisant de postes en établissement pour répondre aux besoins du système éducatif et restaurer une mobilité choisie et voulue.
- **Les mesures d'action sociale** pour permettre l'équipement personnel ou professionnel et l'accès à un logement social de qualité doivent être encore améliorées (voir p. 14-15).
- L'ensemble de la carrière, et en particulier ses débuts, doivent faire l'objet **d'une véritable revalorisation** (voir p. 12 et 13).